

Les Bordes sur Arize
ARIEGE-PYRENEES



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 juillet 2024

Date de la convocation : 18 juillet 2024

L'an deux mille vingt-et-quatre, le vingt-trois juillet, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Frédéric CAMPS, maire.

Présents : CAMPS F, DUFOSSÉ D, MERIC M, LAFONT P, CABÉ A, CHAUVET F, MIR A., PEREIRA-SANTERRE J., GOUZY S, DENOY S., de SAINT BLANQUAT G., VALERO G.
Procurations : COMMENGE S. à VALERO G., KOSMINSKY S. à CAMPS F.
Absents : POUILLET M.A.
Secrétaire de séance : PEREIRA-SANTERRE J.

2024-036- REVALORISATION DES TARIFS DES CONCESSIONS DES CIMETIERES

VU l'article L 2223-13 du CGCT relatif aux concessions dans les cimetières, l'article L 2223-14 du CGCT relatif aux types de concession, et les articles L 2223-15 et R 2223-11 du CGCT relatifs à la tarification des concessions,
VU la délibération en date du 1^{er} avril 2006 relative aux tarifs des concessions,
VU la délibération en date du 7 décembre 2013 relative aux tarifs des cases de columbarium,

CONSIDÉRANT qu'il est proposé de faire évoluer ces tarifs,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de fixer les tarifs suivants :

Le m2	30 ans	25 euros
	50 ans	30 euros
Case columbarium	15 ans	40 euros
	30 ans	80 euros
Jardin des souvenirs (pose de la plaque par la mairie)		80 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** les tarifs proposés à partir du 1^{er} septembre 2024
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document concernant cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Frédéric CAMPS


